



Rapport de la réunion

Rapport intérimaire de la réunion

1. La treizième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies s'est tenue du 17 au 21 février 2025 selon des modalités hybrides, sous la coprésidence de M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud) et de M^{me} l'Ambassadrice Anne-Claire Amprou (France) ; et avec comme Vice-Présidente et Vice-Présidents : M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) ; M. l'Ambassadeur Amr Ramadan (Égypte) ; le D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande) ; et M^{me} Fleur Davies (Australie).
2. Conformément à la pratique antérieure adoptée dans les travaux de l'organe intergouvernemental de négociation, les débats sur les points 1 (Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail), 5 (Rapport de la réunion) et 6 (Clôture de la session) ont été diffusés publiquement sur le Web avec la participation des parties prenantes concernées, tandis que la séance du groupe de rédaction¹ sur le point 2 (Négociation et approbation du projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies), les débats sur le point 3 (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/INB/11/3) et 4 (Prochaines étapes, y compris le bilan des progrès accomplis) se sont tenus à huis clos.
3. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a remercié l'ensemble des États Membres pour leur engagement continu en faveur du processus et a noté que l'organe intergouvernemental de négociation était désormais à un moment crucial, en effet les États Membres progressent afin de parachever l'Accord de l'OMS sur la pandémie à temps pour la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Le Directeur général a salué les progrès accomplis par l'organe intergouvernemental de négociation et a souligné la nécessité d'un cadre juridique historique pour aider le monde à mieux se préparer à une riposte équitable face à la prochaine pandémie.

¹ Comme convenu précédemment par l'organe intergouvernemental de négociation, les États Membres, les Membres associés, les organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et les délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine participeront aux réunions du groupe de rédaction.

4. À la suite de l'adoption du programme de travail révisé, le groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation a avancé dans ses négociations sur les articles suivants comme convenu dans le programme de travail : article 1 (Expressions employées) ; article 3 (Principes et approches) ; article 4 (Prévention et surveillance des pandémies) ; article 11 (Transfert de technologies et de savoir-faire pour la production de produits de santé liés aux pandémies) ; article 12 (Système d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages) ; article 13 (Chaîne d'approvisionnement et logistique) ; article 13*bis* (Approvisionnement et distribution) ; article 21 (Conférence des Parties).

5. En ce qui concerne les prochaines étapes, l'organe intergouvernemental de négociation a décidé de reprendre sa treizième réunion du 7 au 11 avril 2025 et de tirer parti des progrès accomplis jusqu'à présent en vue de conclure ses travaux sur le projet d'accord de l'OMS sur les pandémies d'ici la fin de la réunion. Les dispositions préparatoires sont conformes à celles énoncées dans le rapport de la douzième réunion (document A/INB/12/4).

6. L'organe intergouvernemental de négociation a approuvé des propositions des États Membres tendant à ce que deux autres parties prenantes concernées soient inscrites à l'annexe E du document A/INB/11/3, étant entendu que le document demeurerait évolutif.

7. Les participantes et les participants ont examiné et approuvé le rapport intérimaire de la réunion et les Coprésidents ont suspendu la session.
